

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.45

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Sous-traitance
Réalisation d'un groupe école maternelle, restaurant scolaire, garderie.

L'an deux mille huit et le neuf septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 2 septembre 2008

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS,
Franck DENOLLY, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre
VALVERDE, Stéphane JODAR.
Mesdames : Daphné GAULT, Annick MOURARET, Noëlie LASCOLS,
Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL.
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du conseil municipal du 10 juin 2008 de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet d'architecte Edifice Programme de Vienne pour un montant de 14 770, 60 € TTC.

Ce cabinet souhaite sous-traiter cette mission à la société SETEC Organisation qui accepte la sous-traitance dans les conditions du marché signé avec Edifice Programme pour un montant de 10 188 € HT correspondant au solde du marché initial (la moitié de la phase 1 étant réglée à Edifice Programme pour un montant de 1 943, 50 € TTC)

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE de sous-traiter la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un groupe école maternelle, restaurant scolaire, garderie à la société SETEC Organisation dans les mêmes conditions du marché initial au prix de 10 188 euros HT.**
- **CONFIRME que les 50 % de la phase 1 soit un montant de 1 943, 50 euros TTC sont à régler à Edifice Programme.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire :
Patrick BARRAUD